



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE**

---

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **PROJET D'ATLAS RÉGIONAL DE L'ÉOLIEN**

Gauthier BOUTINEAU  
DREAL Grand Est / SAER  
Chef du pôle Energies renouvelables

# Atlas régional de l'éolien en Grand Est

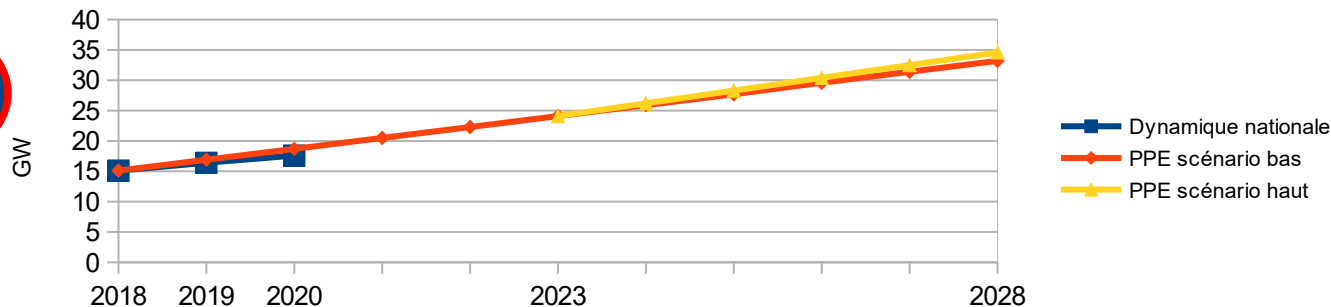
**STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE (SNBC) => NEUTRALITE CARBONE EN 2050**

- réduire les consommations d'énergie, en priorisant la baisse de consommation des énergies les plus carbonées,
- et substituer aux énergies fossiles des énergies décarbonées

## PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (EN GW) (en métropole)

Puissance installée	2023	2028	
		Scenario bas	Scenario haut
Éolien terrestre	24,1	33,2	34,7

**17,6 GW  
Fin 2020**



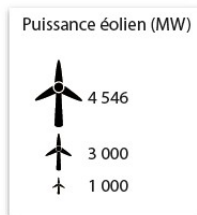
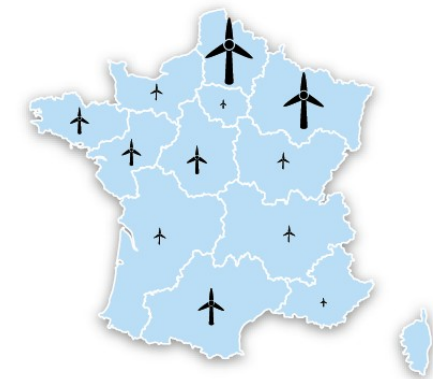
# Atlas régional de l'éolien en Grand Est

Puissance éolienne par région au 31 décembre 2019

**3 861 MW**  
**Fin 2020**

↓

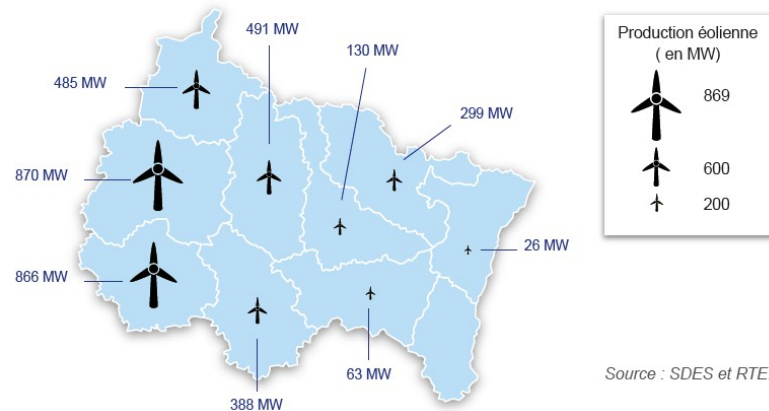
**2<sup>ème</sup>**  
**région de**  
**France**



Source : SDES, d'après ENEDIS, RTE, EDF-SEI, principales ELD et CRE

**1<sup>ère</sup>**  
**Source d'ENR**  
**électrique**  
**en région**

Puissance et production éolienne par département au 31 décembre 2019



Source : SDES et RTE.

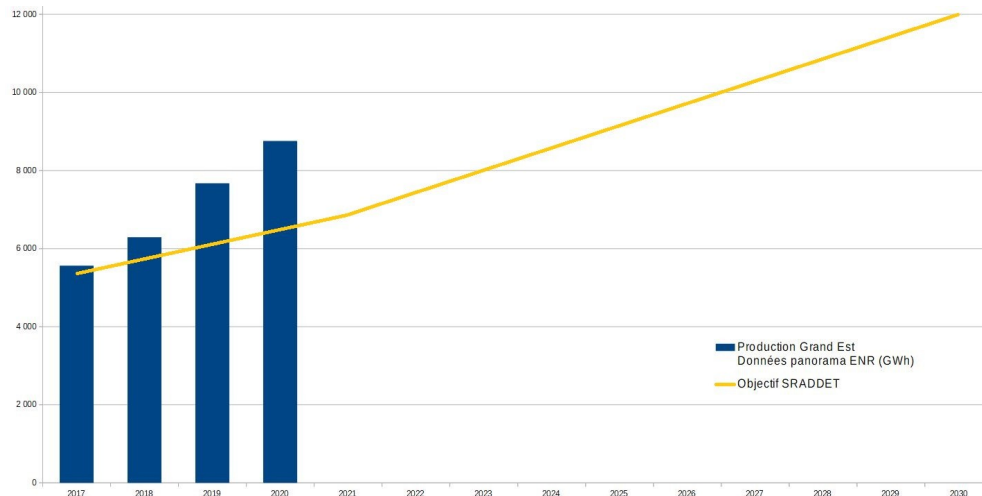
# Atlas régional de l'éolien en Grand Est

**Objectif SRADET : 41% d'EnR&R dans la consommation d'énergie en 2030**

**Des trajectoires  
indicatives par filières**

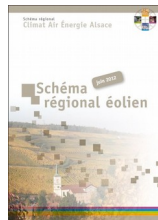
PRODUCTION (en GWh)	2012	2021	2026	2030	2050	coefficient multiplicateur 2050/2012
Éolien	3517	6863	9710	11988	17982	5,1

**Dynamique  
Régionale  
(objectifs  
SRADET  
par rapport  
à la production)**

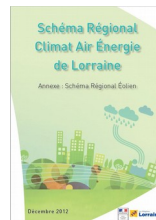


# Atlas régional de l'éolien en Grand Est

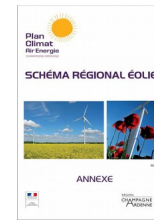
## 3 SRE en région Grand Est



+



+



## Documents de référence qui donnaient une liste des communes favorables au développement de l'éolien

### R222-2 du Code de l'environnement Schéma Régional de l'éolien (2012)

- identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne en tenant compte :
  - du potentiel éolien
  - des servitudes
    - protection des espaces naturels
    - protection du patrimoine naturel et culturel,
    - protection des ensembles paysagers,
    - contraintes techniques,
    - orientations régionales.

## Loi Brottes : abrogation des zones de développement de l'éolien en 2013

## Évolution de la connaissance des enjeux

## Modification des servitudes techniques

# Atlas régional de l'éolien en Grand Est

**Annnonce du Conseil de Défense de l'Eolien du 8 décembre 2020 :**  
Élaboration d'une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien par le Préfet de Région en concertation avec la Région et en associant les communes et les intercommunalités

**GT éolien  
transversal  
DREAL :**  
- SPRA  
- SEBP  
- SCDD  
- SAER



## Nouvel atlas de l'éolien

**Mettre à jour  
Harmoniser  
Dématérialiser**

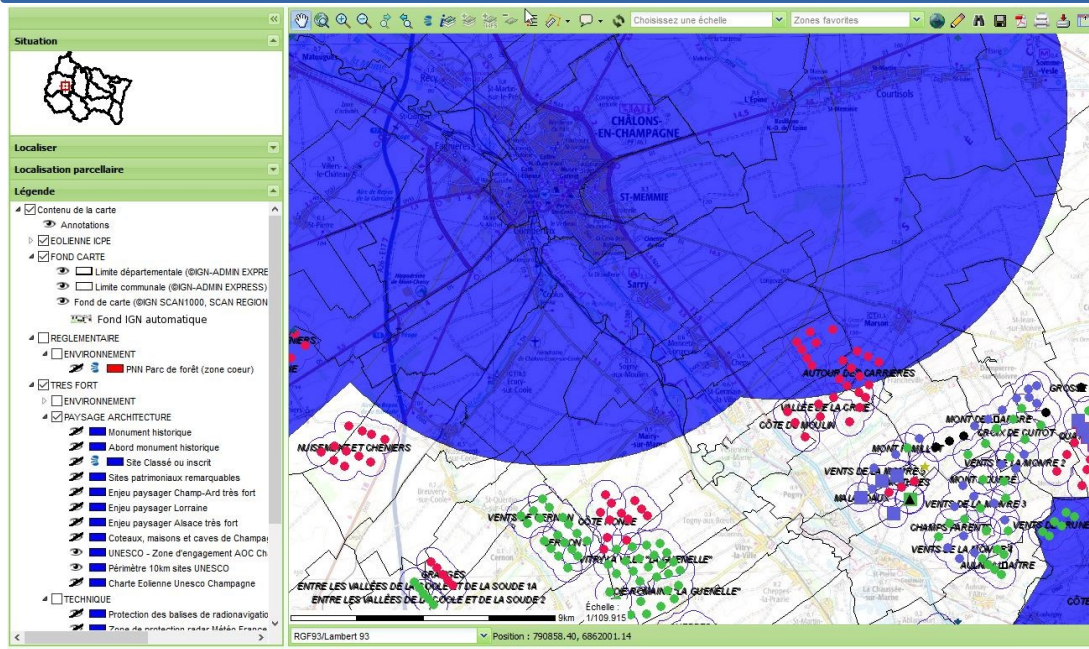
R222-2 du Code de l'environnement  
Schéma Régional de l'éolien (2012)

- identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne en tenant compte :
  - du potentiel éolien
  - des servitudes
    - protection des espaces naturels
    - protection du patrimoine naturel et culturel,
    - protection des ensembles paysagers,
    - contraintes techniques,
    - orientations régionales.

**Nouveauté : approche de la saturation paysagère (guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestre)**

# Atlas régional de l'éolien

Un outil à destination du public, des professionnels et en interne :  
un site internet de cartographie dynamique (open data) et des fiches explicatives par enjeu



## I.1 – Enjeu «patrimoine paysager et architecture»

### I.1.2 – Couche «monuments historiques et abords»

#### A – Nomenclature de la donnée

<b>Nom des couches</b>	Monument historique Abord monument historique
<b>Date de mise à jour</b>	
<b>Échelle</b>	Cadastrale
<b>Source</b>	Atlas des patrimoines
<b>Description</b>	La couche contient les monuments historiques classés ou inscrits au titre du code du patrimoine, ainsi que le périmètre des abords (500 m ou Périmètre délimité des abords)

#### B – Sensibilité de l'enjeu

**NIVEAU TRÈS FORT**

#### Justification de la sensibilité de l'enjeu

Selon la circulaire du 10 septembre 2003 relative à la promotion de l'énergie éolienne terrestre<sup>1</sup>, Les abords des monuments historiques sont protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913, complétée par celle du 23 février 1943. Tout projet d'aménagement, dont les éoliennes, est soumis à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France.

Un projet peut être refusé ou son autorisation assortie de prescriptions lorsqu'il est susceptible de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou de ses abords. La préservation des monuments historiques et de leurs abords doit être examinée.

#### C – Référence au dispositif de l'autorisation environnementale

Source : guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – édition octobre 2020

Disposition  
4. Paysage et patrimoines

Articles L621-30 et L621-32 du code du patrimoine  
Article L181-2 12<sup>e</sup> alinéa du code de l'environnement  
Circulaire du 10 septembre 2003 relative à la promotion de l'énergie éolienne terrestre



# Atlas régional de l'éolien

## ATLAS RÉGIONAL DE L'ÉOLIEN EN RÉGION GRAND EST SYNTHÈSE DES DONNÉES FOURNIES ET DE LEUR NIVEAUX DE SENSIBILITÉ

### TYPES D'ENJEU

### NIVEAU DE SENSIBILITÉ

#### I- Sensibilité paysagère, architecturale, environnementale et avifaunistique, urbanisme

##### I.1 – Patrimoine paysager et architectural, urbanisme

- I. 1-1 – Paysages remarquables
  - enjeux très fort
  - enjeux fort
  - enjeux modéré
- I. 1-2 – Monuments historiques et abords
- I. 1-3 – Sites inscrits et classés
- I. 1-4 – Sites patrimoniaux remarquables (PVAP et PSMV)
- I. 1-5 – Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- I. 1-6 – Périmètres autour des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
  - enjeux très fort
  - enjeux fort
- I. 1-7 – Loi littoral

NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU FORT
NIVEAU MODÉRÉ
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT

NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU FORT
NIVEAU RÉGLEMENTAIRE

##### I.2 – Zonages environnementaux

- I. 2-1 – Arrêtés de protection biotope
- I. 2-2 – Réserves naturelles nationales
- I. 2-3 – Réserves naturelles régionales
- I. 2-4 – Réserves biologiques (ONF)
- I. 2-5 – Réserves naturelles de chasse et de la faune sauvage
- I. 2-6 – Sites Natura 2000 – ZPS
- I. 2-7 – Sites Natura 2000 – ZSC
- I. 2-8 – Natura 2000 – ZSC chiroptère
- I. 2-9 – ZNIEFF I
- I. 2-10 – Parc naturel national – zone coeur
- I. 2-11 – Parc naturel national – zone d'adhésion
- I. 2-12 – Parcs naturels régionaux
- I. 2-13 – Sites des conservatoires des espaces naturels
- I. 2-14 – Sites du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU MODÉRÉ
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU FAIBLE
NIVEAU RÉGLEMENTAIRE
NIVEAU MODÉRÉ
NIVEAU FAIBLE
NIVEAU TRÈS FORT
NIVEAU TRÈS FORT

## DÉFINITION DE NIVEAU DE SENSIBILITÉ POUR CHAQUE ENJEU

**RÉGLEMENTAIRE : implantation impossible**

**TRÈS FORT / FORT / MODÉRÉ / FAIBLE**

**En fonction des attentes de l'autorisation environnementale**

**Justifié en faisant référence aux dispositions applicables pour l'instruction des dossiers de demande d'autorisation**





# Atlas régional de l'éolien

## Quelques possibilités offertes par l'interface

### [Notice explicative](#)



The screenshot shows three sections of the interface:

- Situation**: A map of France with a red box highlighting the Grand Est region.
- Localiser**: Two input fields for "Département:" and "Commune:" with a dropdown arrow and a "Localiser" button below them.
- Localisation parcellaire**: A dropdown menu showing "GRAND EST" and a "Choisissez un département" dropdown with a "Localiser" button below it.

Télécharger la notice qui contient les fiches de métadonnées pour chacune des couches proposées

Se situer sur la carte, localiser une commune ou une parcelle

Gestion des couches

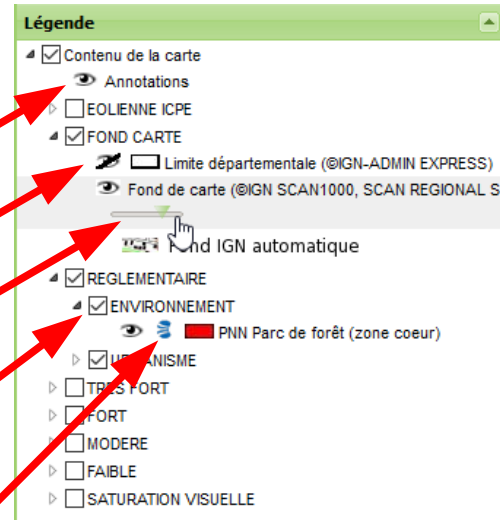
Affichée

Masquée

Opacité de la couche

Possibilité de gérer par groupe

Accès au catalogue de métadonnées ministériel si disponible



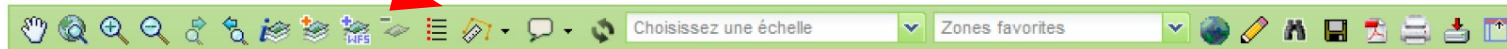
The legend panel shows a list of layers with various controls:

- Contenu de la carte
- Annotations
- EOLIENNE ICPE
- FOND CARTE
- Limite départementale (@IGN-ADMIN EXPRESS)
- Fond de carte (@IGN SCAN1000, SCAN REGIONAL SC)
- Fond IGN automatique
- REGLEMENTAIRE
- ENVIRONNEMENT
- PNN Parc de forêt (zone coeur)
- URBANISME
- TRIS FORT
- FORT
- MODERE
- FAIBLE
- SATURATION VISUELLE

# Atlas régional de l'éolien

## Quelques possibilités offertes par l'interface

La barre d'outils



Différents types  
d'interrogation disponibles.  
Le résultat paraît dans une  
fenêtre. Cliquer sur le nom  
d'une couche pour visualiser  
les métadonnées de la  
couche

Démonstration :

[http://carto.geo-ide.application.i2/925/AtlasContraintesEolien\\_R44.map](http://carto.geo-ide.application.i2/925/AtlasContraintesEolien_R44.map)

# Merci pour votre attention

Contact :  
**Philippe Kauffmann**  
Chargé de mission éolien

**DREAL / SAER / Pôle Énergies Renouvelables**  
[per.saer.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:per.saer.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)